



# Assemblée générale

Distr. générale  
14 novembre 2011  
Français  
Original : anglais

**Soixante-sixième session**  
Point 171 de l'ordre du jour

## **Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à Cités et gouvernements locaux unis**

### **Rapport de la Sixième Commission**

*Rapporteuse* : M<sup>me</sup> Jacqueline Kemunto **Moseti** (Kenya)

#### **I. Introduction**

1. La question intitulée « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à Cités et gouvernements locaux unis » a été inscrite à l'ordre du jour de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, à la demande de la Turquie.
2. À sa 2<sup>e</sup> séance plénière, le 16 septembre 2011, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire la question à son ordre du jour et de la renvoyer à la Sixième Commission.
3. La Sixième Commission a examiné la question à ses 4<sup>e</sup> et 29<sup>e</sup> séances, les 4 octobre et 9 novembre 2011. Ses débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.6/66/SR.4 et 29).
4. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie d'une lettre datée du 19 juillet 2011, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/66/192).

#### **II. Examen du projet de résolution A/C.6/66/L.6**

5. À la 4<sup>e</sup> séance, le 4 octobre, le représentant de la Turquie a présenté un projet de résolution intitulé « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à Cités et gouvernements locaux unis » (A/C.6/66/L.6).
6. À la 29<sup>e</sup> séance, le 9 novembre, le Président de la Commission a annoncé que le représentant de la Turquie avait retiré le projet de résolution A/C.6/66/L.6.
7. À la même séance, la Sixième Commission a achevé son examen de la question sans prendre de décision.

